

Programme québécois Pairs-Aidants Réseau



OFFRE DE FORMATION

Formation spécialisée en intervention par les pairs
du 31 mars au 10 avril 2008

à Saint-Augustin-de-Desmaures dans la région de la Capitale Nationale

Programme québécois Pairs-Aidants Réseau (2007)

Depuis avril 2006, en tandem, l'Association québécoise pour la réadaptation psychosociale (AQRP) et l'Association des personnes utilisatrices de services de santé mentale de la région de Québec (APUR-03), avec la collaboration de différents partenaires¹, ont eu comme mandat d'implanter le premier programme québécois d'embauche et d'intégration de pairs-aidants au sein des services de santé mentale. Le programme Pairs-Aidants Réseau (PAR) propose une stratégie efficace et adaptée à notre réalité québécoise. Toujours en tandem, l'AQRP et l'APUR, réunissant les expertises des personnes utilisatrices de services et des praticiens de la réadaptation psychosociale, ont travaillé à mettre en place ce programme visant à :

- 1) Promouvoir l'embauche de pairs-aidants dans les services de santé mentale ;
- 2) Offrir des outils de formation :
 - a. La formation pour les spécialistes pairs-aidants
 - b. La formation pour les milieux d'embauche
- 3) Assurer le soutien aux spécialistes pairs-aidants et aux milieux d'embauche.

La formation en intervention par les pairs

La formation s'adresse aux personnes vivant ou ayant vécu un trouble grave de santé mentale intéressées à s'investir dans une formation en intervention par les pairs dans la perspective de travailler au sein du réseau de la santé mentale (salaire équitable / marché du travail régulier). Cette première formation québécoise offrira aux participants des cours basés sur l'acquisition de connaissances et d'habiletés nécessaires afin d'exercer avec professionnalisme leur rôle spécifique de pair-aidant.

Principaux éléments de contenu

Portant spécifiquement sur l'intervention par les pairs, les modules ont pour objectifs généraux d'habiliter les personnes utilisatrices à exercer leur rôle de pair-aidant. Voici, à titre indicatif, un sommaire des modules qui seront abordés dans le cadre de la formation.

<ul style="list-style-type: none">◆ Le rétablissement◆ Le rôle du spécialiste pair-aidant◆ Les habiletés et compétences du spécialiste pair-aidant◆ L'utilisateur et le pair-aidant : des acteurs clés dans la transformation du réseau de la santé mentale◆ Plan d'action pour le rétablissement de la santé (PARS)◆ Confidentialité et éthique	<ul style="list-style-type: none">◆ Stratégies pour franchir les barrières au rétablissement◆ Pouvoir, conflit et intégrité dans le milieu de travail◆ Principaux troubles de santé mentale◆ Approche centrée sur les forces◆ Droits et recours en santé mentale◆ Soutien à l'emploi◆ Prévention du suicide◆ Autres...
---	---

¹ Ministère de la Santé et des Services sociaux, Centre de santé et de services sociaux de l'Énergie, Agence de santé et des services sociaux de la Capitale Nationale, Office des personnes handicapées du Québec.

Critères de présélection pour la formation

La personne utilisatrice doit :

- Être une personne vivant ou ayant vécu un trouble grave de santé mentale;
- Être prête à dévoiler son histoire personnelle de la maladie mentale;
- Vivre l'expérience du rétablissement et y être bien ancrée depuis minimalement un an suite au dernier épisode de maladie;
- Avoir acquis une stabilité et une autonomie au plan de son fonctionnement en général;
- Posséder un diplôme d'études postsecondaires ou l'équivalence (expériences de travail pertinentes);
- Démontrer une expérience de travail ou d'implication pertinente : ex.: association d'usagers en défense de droit ou d'intérêts, création ou prestation de services par les usagers (animation de groupes d'entraide, témoignage, interventions aux pairs, etc.);
- Détenir les habiletés sociales de base;
- Posséder un bon français parlé et écrit.

Modalités de la formation

Sélection : Les candidats seront sélectionnés selon leur capacité à porter un regard sur leur propre processus de rétablissement, leurs expériences d'implications sociales et de travail et leur scolarité. Les personnes utilisatrices occupant présentement un poste de pair-aidant dans un service de santé mentale ou qui intégreront assurément un emploi suite à la formation seront priorisées. Approximativement 25 personnes utilisatrices seront sélectionnées pour cette première formation.

Durée : La formation est d'une durée de 60 heures s'échelonnant sur une période de 9 jours, soit du 31 mars au 10 avril 2008. (du 31 mars au 4 avril et du 7 au 10 avril).

Certification : Un certificat de participation sera remis aux personnes ayant assisté à tous les cours. Un examen écrit et oral aura lieu au même endroit 3 semaines après la formation. L'examen final doit être réussi avec une note de passage de 60% pour l'obtention de l'attestation de la formation.

Lieu : La formation se tiendra dans la région de Québec sur le campus Notre-Dame-de-Foy à Saint-Augustin-de-Desmaures. Veuillez noter que tous les participants seront invités à résider au même endroit durant les 9 jours de formation, ceci permettant de développer une plus grande dynamique de groupe ainsi qu'un sentiment d'appartenance. Toutefois, les personnes pourront retourner dans leur milieu de vie ou résider sur le campus lors de la fin de semaine.

Coût de la formation : La formation sera offerte gratuitement aux 25 participants sélectionnés pour le projet pilote et ce, suivant l'obtention ou non du financement requis par les promoteurs. Veuillez noter que le coût de formation inclut l'hébergement et les repas pour les périodes du 31 mars au 4 avril et du 7 au 10 avril. Ceci implique que la personne utilisatrice qui préférera demeurer sur place la fin de semaine du 5 et 6 avril devra assumer les coûts de son hébergement et de ses repas pour la dite période.

Transport : Aucun transport n'est fourni, ni subventionné, ni remboursé.

Dépôt : Un dépôt de garantie de 75.00\$ est demandé lors de l'inscription de la personne à la formation. Le paiement doit être fait par chèque postdaté du 1er mars 2008 à l'intention de l'AQRP (svp, joindre le chèque avec le formulaire d'inscription. Si la personne n'est pas sélectionnée pour la formation, elle recevra un avis écrit en ce sens et le chèque lui sera retourné. Si la personne est sélectionnée, le chèque sera encaissé le 1er mars en garantie des manuels de formation et de l'hébergement. Le dépôt de 75\$ sera toutefois remboursé aux personnes qui complèteront les 9 jours de formation.

Les personnes utilisatrices intéressées à participer à cette formation doivent s'inscrire en remplissant le formulaire ainsi que le pré-test avant le 15 février 2008. Pour celles n'ayant pas reçu ces documents, vous pouvez nous écrire par courriel à pairsaidantsreseau@hotmail.com ou nous contacter au 418-842-4004 et il nous fera plaisir de vous les acheminer.

SVP DIFFUSER CETTE OFFRE DE FORMATION À TOUS VOS PARTENAIRES. MERCI